



N° 11 – mai 2017

LINIERS ET VOUS

Bulletin d'informations municipales
« Liniers Ouvert, Dynamique et Solidaire »

Chères Linaraises, Chers Linarois,

Le 06 janvier dernier, lors de la cérémonie des vœux à la commune, j'avais succinctement évoqué avec vous le nombre, la diversité et l'importance des problématiques à traiter au cours du 1^{er} quadrimestre 2017 :

La mise en place de Grand Poitiers Communauté d'agglomération tout d'abord. Au premier janvier 2017 les communes des anciens Etablissements Publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) de Grand Poitiers, Val Vert du Clain, Pays Mélusin, Vienne et Moulière et d'une partie de celui du Pays Chauvinois (communes de Chauvigny, Jardres, La Puye et Sainte-Radegonde) ont constitué un nouvel E.P.C.I. dénommé **Grand Poitiers Communauté d'agglomération**.

Après fusion des communes de Beaumont et de Saint-Cyr (nouvelle commune de Beaumont-Saint-Cyr) d'une part et de Jaunay-Clan et Marigny-Brizay (nouvelle commune de Jaunay-Marigny) d'autre part le nouvel E.P.C.I. est composé de 40 communes comprend au total 195 000 habitants.

Sa gouvernance est assurée par un Conseil communautaire de 91 membres dont est issu le Bureau, composé d'un Président, 14 Vice-Présidents et 15 Délégués du Président. Liniers est titulaire d'un siège au Conseil communautaire, occupé par son Maire, qui siège également à la Conférence des Maires, instituée par le Président.

Notre Commune est également représentée dans les commissions thématiques suivantes :

Commissions	Membre de droit	Membre titulaire	Membre suppléant
Générale et des finances	Le Maire		
Evaluation transferts de compétences	Le Maire		P. FAIDEAU
Attractivité	Le Maire	V. MARTIN	
Aménagement	Le Maire		
Mobilité	Le Maire	P. FAIDEAU	V. MARTIN
Développement	Le Maire		
Voirie	Le Maire	P. DEMUTH	J. SURREAU
Eau et assainissement	Le Maire	P. DEMUTH	J. SURREAU
Transition énergétique	Le Maire	V. MARTIN	
Sports	Le Maire	V. RIQUIN	
Culture	Le Maire	B. BAUDINIÈRE	

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) Comme indiqué dans le N° spécial P.L.U. de Liniers et Vous (décembre 2016) le projet du P.L.U. de Liniers, arrêté par délibération du Conseil municipal a été, après consultation pour avis des services de l'Etat, des Personnes publiques associées et de l'Autorité environnementale, soumis à enquête publique du jeudi 12 janvier 2017 au jeudi 16 février 2017.

Par ailleurs, conformément à la loi NOTRe, la compétence «Urbanisme» a été transférée à Grand Poitiers Communauté d'agglomération à compter du lendemain 17 février 2017.

Dès lors l'approbation définitive du P.L.U. de Liniers sera soumise à délibération communautaire au Conseil de Grand Poitiers agglomération de fin juin 2017.

Nonobstant et jusqu'à publication du P.L.U. la commune de Liniers relève actuellement du Règlement national d'Urbanisme (R.N.U.) qui prévoit que les décisions accordées ou non par le Maire le sont sur avis conforme de l'Autorité préfectorale.

Orientations budgétaires 2017

Rappelées dans le compte-rendu des Conseils municipaux des 8 mars 2017, 29 mars 2017 et 12 avril 2017 elles constituent la poursuite des objectifs de l'équipe municipale définis dans leurs principes début avril 2014.

Toutefois, et sous réserve de l'obtention effective des subventions sollicités (contrat de ruralité, héritage 2024, ...) un projet supplémentaire est envisagé : la création d'un city-stade.

Bien évidemment, nous ne manquerons pas de revenir sur l'ensemble de ces sujets dans les prochains numéros de Liniers et Vous, mais également sur le futur site Internet propre à la Commune et actuellement en cours d'élaboration.

Dominique BROCAS

L'actualité du Conseil municipal

Mercredi 30 novembre 2016

1- Renouvellement contrat CNP : Caisse Nationale de Prévoyance

L'adhésion à la CNP permet à la collectivité, lorsque celle-ci a un collaborateur salarié en absence pour maladie, d'être remboursée de son salaire au bout de quinze jours d'absence dans l'année . Le Conseil municipal décide le renouvellement de l'adhésion pour 2017.

2 – Tarifs municipaux 2017

Photocopies :

A compter du 1^{er} janvier 2017, le Conseil municipal décide, au vu de la complexité des écritures comptables pour l'encaissement des recettes de ce type d'opération, de proposer la gratuité des copies réalisées à la mairie. La personne habilitée pourra néanmoins refuser la réalisation d'une photocopie si celle-ci relève de la compétence d'un professionnel de l'imprimerie (en raison de son volume notamment).

Concessions trentenaires et cinquantenaires (tombes) et columbarium (au nouveau cimetière)

	30 ans	50 ans
Concession 1 ou 2 places	70 €	140 €
Concession 3 ou 4 places	115 €	230 €
Columbarium la case	520 €	730 €

Tarif de location des salles communales

La période d'été est fixée du 16 mai 2017 au 15 octobre 2017 inclus

La période d'hiver est fixée du 16 octobre 2017 au 06 mai 2018 inclus

Salle Sonia Delaunay (seule)	Habitants de Liniers		Habitants hors commune	
	Été	Hiver	Été	Hiver
1 journée en semaine du lundi au jeudi	60.00€	80.00 €	100.00 €	130.00€
1 Week-end vendredi-samedi-dimanche	150.00 €	180.00 €	200.00 €	250.00 €

Salle des Linarois (seule)	Habitants de Liniers		Habitants hors commune	
	Été	Hiver	Été	Hiver
1 journée en semaine du lundi au jeudi	40.00 €	50.00 €	80.00 €	100.00 €
1 Week-end vendredi-samedi-dimanche	90.00 €	110.00 €	150.00 €	200.00 €

Les 2 salles	Habitants de Liniers		Habitants hors commune	
	Été	Hiver	Été	Hiver
1 journée en semaine du lundi au jeudi	80.00€	100.00€	150.00 €	180.00 €
1 Week-end vendredi-samedi-dimanche	200.00 €	230.00 €	250.00 €	300.00 €

3 – Abattage des cyprès situés devant la mairie

Le Conseil municipal, ayant constaté avec l'aide des techniciens municipaux un dépérissement important en hauteur d ces deux arbres, décide qu'il sera procédé, pour des raisons de sécurité évidentes (risque de chute sur la chaussée) et pour des raisons sanitaires (risque de contamination d'autres arbres à proximité), à leur abattage. Dès que la saison le permettra il sera alors procédé à leur remplacement par une végétation moins envahissante (soit par un massif fleuri soit par d'autres arbres plus résistants et mieux adaptés).

4 –Projet d'acquisition de chariots pour les praticables de la salle communale

Ce projet sera débattu au cours des débats d'orientation budgétaire.

5 –Mise en vente des marabouts :

Le Conseil municipal décide la mise en vente des marabouts (type tente militaire). Ceux- ci seront proposés en lot (2 tentes complètes et une toile) au prix de 100 euros le lot . La mise en vente sera proposée sur le "bon coin". Reste à préciser les dimensions.

6 –Date des festivités de Noël pour 2017

Le Conseil municipal décide que le goûter de Noël pour les enfants aura lieu le vendredi 08 décembre 2017.
Le Conseil municipal décide que le repas des Aînés organisé avec le CCAS aura lieu le samedi 09 décembre 2017.

7 –«Semaine d'activités » pour les jeunes Linarois

La «semaine d'activités» pour les jeunes Linarois aura lieu, en 2017, sur des journées complètes du lundi 10 Juillet 2017 au 12 Juillet inclus. L'équipe municipale travaille d'ores et déjà sur les activités à proposer. La participation financière demandée aux parents sera de 30 euros par enfant au lieu de 25 euros en 2016.

8- Travaux sur le clocher de l'église Notre Dame de Liniers :

Les travaux de rénovation du clocher sont désormais terminés et les cloches ont été remontées le mardi 29 Novembre 2016. Un éclairage intérieur du clocher sera prochainement mis en place par les techniciens municipaux.

9- Installation du nouveau panneau d'affichage

Un nouveau panneau d'affichage sera prochainement mis en place à proximité de l'église.

10- L'@du : livre premières constatations

Il est encore tôt pour tirer des conclusions sur le fonctionnement de la médiathèque. Une réflexion est en cours sur les possibilités d'ouvrir cet espace aux écoles (en périscolaire et en temps scolaire) Une rencontre entre la Directrice de l'école maternelle et des membres du Conseil municipal est prévue le 13 décembre 2016.

11- Point sur les finances :

La fin de l'année approche et la clôture de l'exercice comptable avec elle. Les dernières factures ne sont pas encore arrivées. Les finances de la commune pour 2016 sont conformes aux prévisions du budget voté en début d'année 2016.

Mercredi 13 Décembre 2017

1- Formation des élus de la Commune

Le Conseil municipal valide le principe selon lequel les frais fixes imputés aux élus pour leur participation à des formations seront désormais pris en charge par la commune. Mr le premier adjoint participera prochainement à une formation au sujet des « débats d'orientation budgétaire ». Les frais s'élèvent à 46 euros et seront comme convenu financé par le budget communal.

Il est noté que les indemnités des élus sont amputées d'une retenue correspondant au droit individuel à la formation (DIF), la commune pourra donc prétendre à l'utilisation de ce droit pour les formations.

2 – Délibération municipale modificative au sujet de la vente des marabouts :

Après recherche, il s'avère qu'il n'y a pas deux mais trois marabouts complets à vendre. Chacun d'entre eux pèse environ 350 kg et mesure 5m20 * 4m*20.

Il est donc décidé de vendre le lot 250 euros et d'ajouter une toile supplémentaire.

Le lot sera mis en vente sur le bon coin à venir chercher sur place.

3 – Délibération municipale pour acceptation du nouveau devis Bodet pour la remontée des cloches

Suite à la mise en facturation des travaux de maçonnerie (réalisation des niches) et de la remontée des cloches , les devis initiaux n'avaient pas fait l'objet d'une délibération municipale sous l'ancienne mandature. L'entreprise Bodet a du donc refaire un devis pour un montant de 4972 euros . Le conseil municipal valide ce devis et décide la mise en paiement immédiate de celui-ci avant cloture de l'exercice comptable de 2016.

4 – Vente de la maison du 6 place de l'église

Après avoir affiné les mesures, il est à noter que la surface de la maison est bien de 77,30 mètres carrés.

Le Conseil municipal -conformément au prix du marché- fixe le prix de vente à 80000 euros net vendeur duquel seront déduits les frais de diagnostics obligatoires, soit environ 500 euros .

Il sera demandé à deux entreprises au moins les tarifs de réalisation des diagnostics.

L'annonce de mise en vente paraîtra sur le bon coin qu'après réalisation des diagnostics. C'est le Premier Adjoint qui s'occupera de la mise en ligne de l'annonce sur le bon coin.

4 –Plan local d'urbanisme : PLU

L'enquête publique se déroulera du 12 janvier au 16 février 2017.

Le Commissaire enquêteur sera présent 5 demi-journées à Liniers et percevra une indemnité de 1400 euros.

L'affichage réglementaire sera en place le 22 décembre 2016, la parution dans la presse et sur le site internet se feront ce même jour. Il est à noter que les dépenses de communication liées à ces opérations (presse 372 euros x 4 +1400 euros d'indemnités) soit presque 3000 euros seront imputées sur le budget fonctionnement de 2017.

Après le 16 Février 2017, l'Enquêteur public aura un mois pour donner ses conclusions et à partir du 16 Mars 2017 et après correction du PADD en cohérence avec les remarques des personnes associées, le projet sera

soumis à Grand-Poitiers pour validation. Ce n'est qu'ensuite que le Conseil municipal de Liniers validera son PLU pour une période de 15 ans.

5 – Conclusion de la vente du lot n°6 du lotissement des Fenelles

Il a été constaté, au moment de la signature de la vente du lot n°6 des Fenelles, une anomalie dans les documents d'urbanisme. Il existait en effet deux documents intitulés « déclaration d'achèvement » contradictoires : l'un indiquait achèvement des travaux *pour l'ensemble des travaux* et l'autre achèvement des travaux *sauf travaux de finition* (éclairage, voirie etc...), ces deux documents d'urbanisme ayant été signés en 2013.

En accord entre les parties, Mr le maire a proposé la mise à jour de ces documents d'urbanisme afin de pouvoir conclure la vente.

La vente est donc conclue pour un montant de 48352,90 euros dont 4970,80 euros de TVA à reverser à l'Etat . Cependant, la Commune de Liniers ayant 2791 euros de TVA à récupérer, il sera donc fait un paiement de la différence.

En revanche la vente du Lot n°5 qui devrait probablement se conclure en début d'année 2017 fera l'objet du versement de 5427 euros de TVA à l'Etat pour un prix de vente à 54856 euros.

La vente de ces deux lots permettra à la commune d'honorer -sans impacter le budget- le versement des annuités bancaires pour le compte « lotissement des Fenelles » à la banque .

7 – Devenir des terrains communaux bordant l'Impasse du Calvaire

Conformément aux prévisions du PLU, les terrains jouxtant le stade sur le côté gauche de l'Impasse du Calvaire pourront être rapidement proposés en terrain à urbaniser. Le Conseil municipal s'interroge sur plusieurs options :

- les proposer en terrains aménagés constructibles,
- les proposer en terrains à bâtir.

Les prix de vente des terrains devront être alors fixés en fonction de ce choix.

Chaque terrain fera environ 800 mètres carrés avec une longueur de façade d'environ 27 m.

La décision du Conseil est reportée à une prochaine séance.

8- City stade et contrat de ruralité

Le contrat de ruralité est une opération pilotée par Grand Poitiers.

Qu'est ce que c'est : « le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale ».

Ces financements ne seront accessibles que pour des projets nés en 2017 dans la Vienne.

Pour cela le Conseil municipal décide d'engager des débats au sujet de la création d'un city stade finançable en partie par le contrat de ruralité.

Le Conseil municipal souhaite obtenir des informations supplémentaires sur les possibilités d'aide financière pour la réalisation d'un tel projet en 2017 (DETR, CAF etc...). Mr le premier adjoint propose de se rapprocher des communes ayant réalisé ce type d'équipement pour obtenir des informations supplémentaires.

Mercredi 25 janvier 2017

1-Reprise par Grand Poitiers Communauté d'agglomération de la procédure d'élaboration du P.L.U

Depuis janvier 2017 Grand Poitiers Communauté d'agglomération est compétente en termes de documents d'urbanisme. Pour le moment seul l'ATD instruisait les dossiers d'urbanisme. Désormais le service d'urbanisme de Grand Poitiers aura à charge de valider ces opérations .Cela évitera donc à la commune le travail de facturation pour l'instruction des documents mais bien évidemment ces opérations ne seront pas gratuites et le coût en sera reporté sur les impôts des administrés. Grand Poitiers reprend donc à sa charge administrative les opérations d'élaboration du PLU de liniers. Seule la partie financière reste à la charge de la commune pour le moment.

L'enquête publique concernant le PLU de Liniers étant ouverte jusqu'au 16 février 2017. C'est donc, ensuite, Grand Poitiers qui promulguera notre PLU.

2- Nouvelle modification des statuts du SIVOS, suite à invalidation de la délibération SIVOS n°26/2016 du 13 octobre 2016

Suite à la délibération du SIVOS n°26/2016 du 13 Novembre 2016 et de la décision du syndicat de modifier la clé de répartition pour assurer son financement : à savoir pour chacune des communes adhérentes 25 % de la DGF, 25 % du potentiel financier et 50 % basé sur le nombre d'enfants, l'avis des Conseils municipaux des trois communes a été demandé . Seule la commune de Lavoux n'a pas validé cette proposition. Cette position ayant pour effet d'invalider la délibération la commune de Lavoux représentant à elle seule + de 25 % de la population totale des communes adhérentes au SIVOS.

Le bureau du SIVOS demande aux Conseils municipaux de s'exprimer sur une nouvelle clé de répartition à savoir

20 % de la DGF 20% du potentiel financier et 60 % enfants.

3- Reprise par Grand Poitiers Communauté d'agglomération de la compétence éclairage public et des infrastructures de charges des véhicules électriques (délégués autorisés à siéger au comité du syndicat Energie Vienne)

Depuis le 01 janvier 2017 et notre intégration à Grand Poitiers la compétence éclairage public est reprise par le nouvel EPCI

Mr Bernard Caillon est désigné comme délégué titulaire et Mr Patrice Demuth comme délégué suppléant pour siéger au syndicat energie Vienne.

4- Cloches de l'église Notre-Dame de Liniers : demande de subvention pour la restauration de la bélière de la cloche n°2

Après la remise en service des cloches en janvier 2016 et lors d'une utilisation, la bélière de la cloche n°2 a cédé, heureusement sans faire ni blessé, ni dégâts dans la charpente.

L'entreprise Bodet à l'origine des travaux sur les cloches en 2016 avait signalé que la bélière de la cloche n°2 présentait des problèmes sévères. Cependant le service des Affaires culturelles, associé à l'opération de restauration n'avait pas souhaité la prise en compte d'une réparation de cet élément. Désormais le devis de réparation est de 4800 euros puisqu'il faut démonter la cloche, la descendre et la transporter jusqu'aux ateliers de l'entreprise Bodet.

Le conseil municipal souhaite trouver des financements pour assurer cette nouvelle opération de sauvegarde. Après prise de contact, les Affaires Culturelles acceptent de participer à cette nouvelle opération à hauteur de 1972 euros.

5- Nouveau panneau d'affichage : emplacement , nature des affichages autorisés, entretien périodique

le nouveau panneau d'affichage sera finalement déplacer du parvis de l'église vers l'accotement , dans le prolongement du ralentisseur et perpendiculairement à la chaussée devant la mairie. L'entretien sera, quant à lui, assuré par le technicien communal. Afin de contrôler la nature des affichages, une autorisation préalable sera à demander à la Mairie avant l'installation d'une affiche , faute de quoi l'affiche sera retirée.

6- Projet de City Stade : présentation de faisabilité

Les premiers travaux du groupe de travail sur le sujet sont : réflexion sur les différents types de city stade, sur les financements possible (Héritage 2024 et plan de ruralité) et sur les budgets à envisager. I

Le conseil municipal acte le principe de la création d'un city stade sous réserve de l'obtention des concours financiers suffisants.

9-Renforcement temporaire de l'équipe technique de la Commune

Suite à l'absence prolongée de l'un des deux agents techniques pour cause de maladie, le conseil municipal propose que son absence soit compensée, pour certains travaux, par :

- en priorité un appel aux entreprises locales et aux auto-entrepreneurs pour la réalisation des travaux (élagages etc...)
- ou à un appel à des salariés intérimaires pour ces mêmes travaux.

Ce coût supplémentaire sera intégralement pris en charge par l'assurance de la Commune puisque celle ci rembourse l'ensemble des salaires versés par la Commune au salarié absent.

10-Mise en vente de la lame de déneigement

La lame de déneigement achetée sous la précédente mandature mais inutilisée est mise en vente au prix de 2500 euros.

L'annonce sera mise en ligne sur le bon coin

Mercredi 15 Février 2017

1- Modification du tableau général des emplois

Le contrat de la Secrétaire de Mairie -Adjoint administratif principal de deuxième classe arrive- à échéance au 19 Mars 2017. Il est donc nécessaire d'envisager son renouvellement.

Cependant Melle Boireau qui occupe le poste ayant un statut adapté à son état de santé, peut, conformément à l'article 38 du code de la Fonction publique territoriale, prétendre à un reclassement en adéquation avec son niveau de diplôme : à savoir occuper la fonction de rédacteur (sans avoir à passer de concours).

Le conseil ayant adopté à l'unanimité la mesure, décide de créer le poste de rédacteur et de mettre à la publication durant deux mois le poste de rédacteur non vacant (jusqu'au 01 Mai 2017).

A l'issue de cette période, Melle Boireau sera nommée sur le poste de Rédacteur et placée en période probatoire pendant un an. Après un an, Melle Boireau sera, si tout se passe bien, titularisée rédacteur (article 38).

Le Conseil municipal décide de ne pas supprimer le poste d'Adjoint administratif pour se réserver le cas échéant la possibilité de le re-proposer à des candidats.

Cette opération n'engendrera aucun coût supplémentaire sur le budget de la commune.

2 – Désignation des représentants de la Commune dans les différentes commissions de Grand Poitiers

Les membres du Conseil municipal se répartissent les postes dans les différentes commissions du nouvel EPCI de Grand Poitiers. Malheureusement Liniers ne pourra pas être représenté dans toutes les commissions au vu de leurs nombres trop importants.

3 – Entretien des hydrants de la commune (poteaux incendie)

Le contrat d'entretien des hydrants était à la charge du syndicat « Eaux de Vienne ». Cependant le prix de ce contrat d'entretien est bien trop élevé et les interventions non conformes aux cahiers des charges de ce même contrat.

Aussi, il est décidé à l'unanimité de confier cette mission à la société Format incendie et d'autoriser Mr le Maire à conclure le contrat.

4 – Tarif des copies numériques du document concernant le PLU

Suite à l'enquête publique, certains administrés souhaitent disposer d'une copie des documents du PLU sur CD. Le tarif de la copie sur CD est fixé à 15 euros.

5 – Eclairage public

Deux lanternes sont en cours de remplacement par Soregies. Tarif du remplacement 1080 euros. Le Conseil s'interroge sur les conditions de ces opérations de maintenance car aucune information n'avait semble-t-il été transmise à la Mairie avant la réception du devis.

6 – Plan de financement et demande de subventions pour les futurs projets

Même si les débats d'orientation budgétaire n'ont pas encore eu lieu, les demandes de subventions doivent être envoyées le plus rapidement possible. Il faut savoir que dans tous les cas les subventions ne sont versées que si les travaux sont réalisés. Le vote du budget concrétisera les orientations pour 2017 en Mars.

7- City stade : emplacement

Le Conseil municipal décide que si le City stade devait se réaliser (si les financements sont suffisants), celui-ci serait installé sur la première moitié du stade de foot actuel. L'autre partie du stade constituerait un espace vert.

8- Vente de la maison du 06 place de l'église :

Le Conseil municipal donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les compromis de vente de cette maison. Prix de vente : 70000 euros

Mercredi 08 Mars 2017

1- Préparation des budgets 2017

Suite à l'intégration de Liniers à Grand Poitiers la compétence et donc **le budget assainissement** sont transférés pour 2017 vers ce nouvel EPCI

Budget du Lotissement des Fenelles :

- Si la vente du lot n°5 intervient en 2017 :
 - la somme reportable en fin 2017 serait de €
 - sachant que l'annuité d'emprunt est de €
 - le budget "lotissement des Fenelles" dégagerait un excédent de 37 284 €
- Si la vente du lot n°5 n'intervient ni en 2017, ni en 2018 :
 - la somme reportable en fin 2017 serait de 40 749 €
 - sachant que l'annuité d'emprunt est de 49 893 €
 - le budget "lotissement des Fenelles" présenterait un déficit de 9 114 €

Si tout se passe en 2017 comme espéré, du fait de la vente de ce dernier lot, la commune de Liniers aura la possibilité de cloturer en 2017 son budget lotissement des fenelles en proposant le remboursement du prêt par anticipation à la banque.

Au vu de la complexité de mener à bien ce type d'opération de lotissement communale, il est difficile d'envisager un autre opération de ce genre dans la commune.

Le Compte administratif de la commune :

Le compte administratif de la commune présente deux grandes parties: une partie fonctionnement intégrant les dépenses courantes de la commune (électricité, eau, téléphone ...etc) et une partie investissement concernant les besoins de financement pour les projets de travaux (ex médiathèque, rénovation des bâtiments, église ...etc)

- La section d'investissement présente en 2017 un déficit de 91218,64 € et un reste à réaliser de 1500 euros. La section investissement aura un besoin de financement pour 2017 de 92718,64
- La section de fonctionnement présente un excédent de 109169,63 dont une partie sera affecter à l'investissement.

Afin de pouvoir financer les investissements de 2017, la commune de Liniers peut compter sur :

- Le produit de la vente de la maison du 6 place de l'église conclu en début d'année 2017 à hauteur de 80 000 €.
- Le produit fiscal pour 2017 : la commune de Liniers a engagé un débat sur les impacts d'une augmentation des taxes communales. La volonté du conseil municipal est de ne pas recourir à cette solution pour obtenir plus de recettes pour financer ses investissements.
- les dotations de l'état et les subventions : Activ'3, DETR, Contrat de ruralité et Plan Héritage 2024,
-

Pour la partie fonctionnement, seulement quelques modifications à la marge sont à prévoir. Les dépenses courantes resteront les mêmes pour cette année 2017. Le conseil municipal décide tout de même d'apporter une attention particulière sur les dépenses de petits outillages qui ont dépassés le budget prévue de plus de 2300 euros et les dépenses supplémentaires suite à l'arrêt de travail d'un agent technique.

Mr le Maire propose d'établir une liste des projets pour 2017. Cette liste sera débattue au prochain conseil pour fixer en fonction des capacités de financement de la commune des ordres de priorité.

Cimetière route de La Chapelle-Moulière – Portail en PVC pour accès latéral + réfection seuil
Cimetière route de La Chapelle-Moulière – 2 ^{ème} annuité des travaux de l'espace cinéraire effectués en 2016
Cimetière route de La Chapelle-Moulière – Aménagement et circulation espace cinéraire
Site internet communal
Transformation des vestiaires en locaux de stockage
Charriots pour praticables (2)
12 ^{ème} praticable
Salle Sonia Delaunay – 9 volets
Salle Sonia Delaunay – 4 portes battantes
Sécurisation atelier – Portail coulissant
City-stade
Rénovation de la grange
Gouttières et descentes d'eau Mairie
Eglise Notre-Dame de Liniers – Phase 3a – Façade ouest et les 4 façades du clocher
Médiathèque – Façade Nord et sanitaires publics
Médiathèque - Meubles
Aménagement bureau du Maire et de la réserve
Radar pédagogique
Voirie (hors dotation EPCI Grand Poitiers)

2 : PLU : observations de l'enquête publique

Des observations ont été portées à l'enquêteur publique durant ses présences à la mairie de Liniers en Février 2017. Elles concernent plusieurs zones de la commune devant après l'approbation du PLU changer de typologie.

Pour rappel, la compétence du plan local d'urbanisme est transférée à Grand Poitiers depuis le 01 janvier 2017. Si le Plu ne devait pas être adopté ou annulé par les autorités compétentes, la commune de Liniers se devrait d'appliquer le RNU : le règlement national d'urbanisme.

3- Avenant à la convention de fourrière au 1^{er} janvier 2017

A l'unanimité, le conseil municipal décide de répercuter les frais de fourrière aux propriétaires des animaux capturés suivant les tarifs imposés par la SPA pour l'année 2017.

4-Travaux de rénovation de la façade occidentale de l'église et des 4 façades du clocher, demande de subvention au titre de la DETR

Après débat et à l'unanimité le conseil municipal décide de demander une subvention à l'Etat au titre de la DETR pour ces travaux.

- Coût total : 21 842.48 HT, soit 26 210.97 TTC
- DETR 30 %, soit : 6552.74
- Autofinancement 70 %, soit : 15 289.73

Mercredi 29 Mars 2017

1- Vote des taux d'imposition pour 2017.

Les taux restent inchangés par rapport à ceux de 2016, à savoir : pour la taxe d'habitation 12,76%, pour la taxe foncière 12,62 % (bâti) et 25,79 % (non bâti)

2 – Vote de la subvention C.C.A.S. 2017 : 1 500 €.

3- Vote des subventions diverses aux associations :

Subventions accordées en 2016	
Associations	Subventions
Club du 3 ^{ème} âge de Liniers	150 €
A.D.M.R	470 €
Balade à PAULO	150 €
Secours Catholique	150 €
Banque alimentaire	150 €
Les restos du Cœur	150 €
ACCA	200 €
M.F.R Jardres	100 €
Comité d'animation de Liniers	250 €
Entente sportive Lavoux-liniers	600 €
CIDFF	120€

•

4- Adhésion de la Commune à Soregies Idea sur les différents points de livraison d'électricité:

Afin de profiter de meilleures conditions tarifaires pour l'électricité, la commune de Liniers décide d'adhérer à la nouvelle offre de Soregies Idea. Cette adhésion ne remet en cause ni les conditions de rétablissement en cas de panne et ni les conditions de fonctionnement de ces points de livraison.

Cette nouvelle offre tarifaire devrait permettre une réduction d'environ 10 % de la facture globale.

5- Liste des projets pour 2017 : établissement d'un ordre de priorité

Médiathèque – Façade Nord et sanitaires publics	1
Eglise Notre-Dame de Liniers – Phase 3a – Façade ouest et les 4 façades du clocher	2
Gouttières et descentes d'eaux pluviales Mairie	3
Rénovation de la grange	4
Site internet communal	5
City-stade	6
Aménagement du bureau du Maire et de la réserve	7
Salle Sonia Delaunay – 4 portes battantes	8
Salle Sonia Delaunay – 9 volets	9
Médiathèque - Meubles	10
Cimetière route de La Chapelle-Moulière – Aménagement et circulation espace cinéraire	11
Cimetière route de La Chapelle-Moulière – 2 ^{ème} annuité des travaux de l'espace cinéraire effectués en 2016	12
Cimetière route de La Chapelle-Moulière – Portail en PVC pour accès latéral + réfection seuil	13
Transformation des vestiaires en locaux de stockage	14
Sécurisation atelier – Portail coulissant	15
Charriots pour praticables (2)	16
12 ^{ème} praticable	17
Radars pédagogiques	18

Le Conseil municipale décide de ne plus inscrire de ligne au budget pour la voirie, celle-ci étant depuis janvier 2017 de la compétence exclusive de Grand Poitiers. Cela signifie que l'ensemble des travaux dans ce domaine seront et doivent être planifiés, organisés et financés par ce nouvel EPCI au même titre que l'assainissement.

6 : remplacement du personnel absent pour maladie

Afin de permettre d'assurer la continuité du service public, il est décidé de procéder au recrutement de :

- 1 secrétaire (agent administratif de deuxième classe) en CDD pour assurer le remplacement de Melle Boireau Elise en arrêt maladie.
- 1 agent technique pour remplacer Mr Rat en arrêt maladie.

Mercredi 12 Avril 2017

1- Approbation du compte administratif : Commune de 2016

Le compte administratif Commune :

en section fonctionnement : dépenses de 308 906,67 € et des recettes de 510 594,61 € donc un résultat de 201 887,95 €

en section investissement : dépenses de 231 812,66 € (dont la médiathèque, l'église et le colombarium) et des recettes de 140 594,02 € donc un résultat de -91 218,64 €

les résultats de l'exercice 2016 sont : 540 719,33 € en dépenses et 491 503,39 € en recettes ; L'exercice de 2016 présente donc un déficit de 49 215,94 €.

2- Approbation du compte de administratif 2016 : Assainissement

Le compte administratif Assainissement.

en section fonctionnement : dépenses de 32 729,60€ et des recettes de 36 499,74 € donc un résultat de 3 770,14 €

en section investissement : des dépenses de 10 569,71€ et des recettes de 42 347,34 € donc un résultat de 31 777,63€

les résultats de l'exercice 2016 sont : 42 299,31 € en dépenses et 78 847,08 € en recettes ; L'exercice de 2016 présente donc un excédent de 35 547,77 €.

La compétence assainissement a été transférée à Grand Poitiers. Il n'y aura donc plus de budget Assainissement à l'avenir.

3- Approbation du compte administratif 2016 : Les Fenelles

Le compte administratif Les Fenelles.

- en section fonctionnement : des dépenses de 3 926,73 € et des recettes de 66 168,74 € donc un résultat de 62 242,01 €
- en section investissement : des dépenses de 45 965,68€ et des recettes de 76 545,24 € donc un résultat de 3 0579,56€

Les résultats de l'exercice 2016 sont : 49 892,41 € en dépenses et 142 713,98 € en recettes ; L'exercice de 2016 présente donc un excédent de 92 821,57 €.

4- Affectation des résultats au budget primitif de 2017 : Commune

Au vu des besoins de financement de 92 718,64 € (déficit d'investissement de 2016 soit 91 218,64€ et un reste à réaliser de 1 500 €), il faut donc prendre dans la section fonctionnement de 2016 pour financer le besoin de la section investissement 2016, ceci afin d'équilibrer les comptes pour 2016.

L'excédent de fonctionnement à reporter sur 2017 sera donc de 109 169,03 € au lieu de 201 884,94 €

5- Approbation du budget primitif de 2017 : Commune

Section fonctionnement : rien de différent de l'année 2016. Peu d'évolution des dépenses en fonctionnement. Il faudra néanmoins soutenir le poste charges de personnels au vu du remplacement des deux agents suite à des arrêts maladies.

Section investissement : les dépenses suivantes sont à ce jour finançables (et sous réserve d'obtention des subventions) :

Réfection de la Mairie (gouttière) co-financé par le SIVOS : 4 740 €

Réfection de la grange : 7 500 € financés

Façade de la Médiathèque et toilettes : 7 290 € financés

Eglise chantier 2017 : 6 500 € financés
Site internet de la commune : 1 700 € financés
City stade : 34 400 € financés
Bureau du maire
Réparation des cloches : 1900 € financés

8- Autorisation donnée au maire pour les demandes de subventions (City stade) :

Mr le Maire est autorisé à signer les demandes de subventions pour le City stade.
15 voix pour.

8- Tarification de la semaine d'activités:

Le Conseil municipal décide de porter à 30 euros par enfant le tarif de la semaine d'activités jeunes qui se déroule au mois de Juillet de chaque année.

Etat-Civil du 01/11/2016 au 30/04/2017

Lou, Emilie BARISSET	née le 02 janvier 2017
Diago, Cédric GOINNEAU COUVRAT	né le 27 février 2017
Nino, Yohan THOMAS	né le 23 mars 2017
Mélina, Béatrice, Odile CHAUMILLON	née le 24 avril 2017
Serge, Marcel, Marie ELIE	décédé le 07 janvier 2017

AGENDA

Samedi 20 mai 2017 à partir de 15h30

Terrain de boules près les salles communales

Tournoi de pétanque semi-nocturne organisée par le Comité d'Animation

Dimanche 11 juin 2017 **de 08 heures à 18 heures**

Bureau de vote Salle Sonia Delaunay

Elections législatives 1^{er} tour

Dimanche 11 juin 2017

de 08 heures à 18 heures

Bureau de vote Salle Sonia Delaunay

Elections législatives 2^{ème} tour